

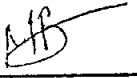
Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/09/2024 - 133911 - 2000 B 09020 - 407 938 687 - 3 P I

3 P I
SAS au capital de 83 832 euros
Siège social : 43 rue de Trévis - Paris (75009)
RCS Paris B 407 938 687

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

12 SEP. 2024

Sous le N° : 133911



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le 8 juin à 10 heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social,
sur convocation faite du 17 mai 2023

Le bordereau et les récépissés des lettres d'envoi en question sont déposés sur le bureau de
l'assemblée.

Le présent procès-verbal comporte :

- le résultat de chaque vote
- le texte de chaque délibération

M. François Panhard préside la séance en sa qualité de Président, Fox India représentée par M.
François Panhard est appelé comme scrutateur. Melle Nathalie Panhard est choisie comme
secrétaire de séance.

1) Rappel de l'ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial prévu à l'article L 225-40 du Code de Commerce (ancien article 103 de la loi du 24 juillet 1966)
- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce (ancien article 101 de la loi du 24 juillet 1966)
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

2) Feuille de présence

Les actionnaires présents et/ou représentés ont signé la feuille de présence qui est annexée au
présent procès-verbal.

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions
figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

3) Adoption des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du
Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022
tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans
ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 467 € au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, lecture entendu du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-40 du Code de Commerce (ancien article 101 de la loi du 24 juillet 1966), approuve purement et simplement les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

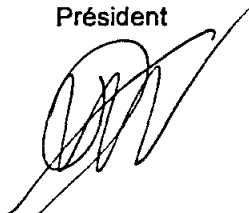
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président



Secrétaire



Scrutateur



3 P I
SAS au capital de 83 832 euros
Siège social : 43 rue de Trévisse - Paris (75009)
RCS Paris B 407 938 687

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons tout d'abord que tous les éléments comptables vous sont présentés en euros.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation française.

Présentation des états financiers

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels, soumis à votre approbation, se composent :

- du bilan dont le total brut s'élève à : 836 998 euros,
- du chiffre d'affaires qui s'élève à : 702 949 euros
- du compte de résultat faisant ressortir un bénéfice de : 54 467 euros
- de l'annexe qui rappelle les principes appliqués pour l'établissement des comptes et donne les éventuelles explications complémentaires nécessaires à un meilleur jugement sur les comptes présentés.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

IL s'agit de notre vingtième exercice social qui s'est déroulé sur une période de 12 mois, allant du 01/01/22 au 31/12/22.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît sur le tableau ci-dessous, qui résume le bilan.

ACTIF	val. brute 31-12-22	val. nette 31-12-22
Immobilisations incorporelles	344 307	195 167
Immobilisations corporelles	142 967	10 025
Immobilisations financières	14 299	14 299
	-----	-----
Actif immobilisé	501 573	219 491
Stocks		
Avances et acomptes		
Créances	121 226	120 518
Disponibilités et V.M.P.	187 810	187 810
Comptes de régularisation	26 389	26 389
	-----	-----
Actif circulant	335 425	334 717
 TOTAL DE L'ACTIF	 836 998	 554 208



PASSIF	31-12-22
Capital social	83 832
Réserves et R.AN.	8 383
RAN	229 304
Résultat de l'exercice	54 467
Total des capitaux propres	375 987
Provision pour risque	
Dettes	178 220
TOTAL DU PASSIF	554 207

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit :

Chiffre d'affaires net	702 949
Production stockée	
Production immobilisée	
Autres produits d'exploitation	6 421
Reprise sur amortissements et provisions	
Autres produits	
Total produits d'exploitation	709 370
Achats et charges exter.	252 456
Impôts et taxes et assimilés	9 442
Charges de personnel	315 370
Dotation amort. et prov.	43 699
Autres charges	5 606
Total charges d'exploitation	626 573



RESULTAT D'EXPLOITATION	62 797
Résultat financier	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	62 797
Résultat exceptionnel	5 460
Résultat avant impôt	
IS	13 790
RESULTAT NET COMPTABLE	54 467

Le CA s'élève à 702 949 € contre 690 343 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 62 797 € contre 75 341 € pour l'exercice précédent.

La trésorerie :

Le solde de trésorerie positif s'élève à 187 810 €

Délai de paiement au 31 décembre 2022 :

Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 36 305 euros et était constitué de 100 % des factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Perspectives 2023 :

La tendance constatée en 2022 se confirme en 2023 avec la signature de nouveaux contrats en particulier avec les commissaires priseurs et huissiers.

La signature de nouveaux contrats avec le logiciel destiné aux administrateurs judiciaires, continuera à faire progresser le chiffre d'affaires en 2023.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et de développement

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes les charges, amortissement et provisions, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 54 467 euros.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 467 € au report à nouveau.

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des 5 derniers exercices clos depuis sa constitution.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

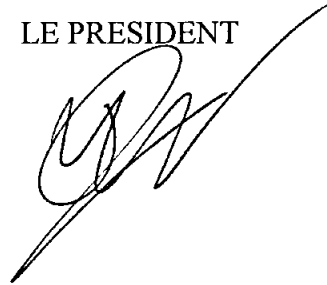
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

LE PRESIDENT



Bilan



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	359 087	144 849	214 238	195 167
Concessions, brevets et droits assimilés	63 720	63 720		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	143 229	134 737	8 492	10 025
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 299		14 299	14 299
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	580 335	343 307	237 028	219 491
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	140 909	6 930	133 979	107 172
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	13 791		13 791	3 932
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 867		7 867	7 592
Autres créances				1 822
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	136 938		136 938	187 810
Charges constatées d'avance	19 891		19 891	26 389
TOTAL ACTIF CIRCULANT	319 397	6 930	312 467	334 716
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	899 732	350 237	549 495	554 207

Certifié conforme
à l'original
le 4/03/24

Bilan


 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	83 832	83 832
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 383	8 383
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	283 772	229 304
Résultat de l'exercice	-11 773	54 467
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	364 214	375 987
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	37 731	37 731
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 080	57 959
<i>Personnel</i>	21 340	17 822
<i>Organismes sociaux</i>	32 686	29 012
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	28 436	30 705
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	4 008	4 931
Dettes fiscales et sociales	86 470	82 470
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		61
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	185 280	178 220
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	549 495	554 207

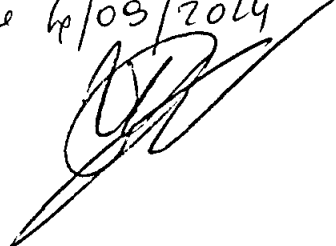
 Certifié Conforme
à l'original
12/09/2024

Compte de Résultat



	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	21 009	22 859	-1 850	-8,09
Production vendue	723 172	680 090	43 082	6,33
Autres produits	571	6 421	-5 850	-91,11
Total	744 752	709 370	35 382	4,99
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats prestations	130 937	100 162	30 775	30,73
Achats de marchandises	18 238	20 088	-1 850	-9,21
Total	149 176	120 251	28 925	24,05
MARGE SUR M/SES & MAT	595 576	589 119	6 457	1,10
CHARGES				
Autres achats & charges externes	163 682	152 205	11 477	7,54
Impôts, taxes et vers. assim.	6 296	9 442	-3 146	-33,32
Salaires et Traitements	263 349	227 984	35 365	15,51
Charges sociales	103 691	87 386	16 306	18,66
Amortissements et provisions	69 198	43 699	25 499	58,35
Autres charges	324	5 606	-5 281	-94,21
Total	606 542	526 322	80 220	15,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 966	62 797	-73 763	-117,46
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	-10 966	62 797	-73 763	-117,46
Produits exceptionnels	56	5 460	-5 404	-98,97
Charges exceptionnelles	863		863	
Résultat exceptionnel	-807	5 460	-6 267	-114,78
Impôts sur les bénéfices		13 790	-13 790	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 773	54 467	-66 240	-121,61

*Certifié Conforme
à l'original
Le 6/09/2024*



2
3

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe légale

 CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SAS 3PI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 549 495 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 11 773 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Amortissable sur 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables



montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	280 587	78 500		359 087
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 720			63 720
Immobilisations incorporelles	344 308	78 500		422 808
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	105 932			105 932
- Matériel de transport	7 290			7 290
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 745	1 766	1 504	30 007
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	142 967	1 766	1 504	143 229
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	14 299			14 299
Immobilisations financières	14 299			14 299
ACTIF IMMOBILISE	501 573	80 266	1 504	580 335

Notes sur le bilan



Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	78 500	1 766		80 266
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	78 500	1 766		80 266
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 504		1 504
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 504		1 504

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan


 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	85 420	59 430		144 849
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 720			63 720
Immobilisations incorporelles	149 140	59 430		208 570
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	104 076	365		104 441
- Matériel de transport	673	1 823		2 496
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 192	1 112	1 504	27 800
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	132 942	3 299	1 504	134 737
ACTIF IMMOBILISE	282 083	62 729	1 504	343 307

Notes sur le bilan



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 196 757 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 299		14 299
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	140 909	140 909	
Autres	21 658	21 658	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 891	19 891	
Total	196 757	182 458	14 299
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 83 832,10 euros décomposé en 5 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL FOX INDIA 75009 PARIS	86,45	4 755,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Dettes

Notes sur le bilan



Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 185 280 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 080	61 080		
Dettes fiscales et sociales	86 470	86 470		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 731	37 731		
Produits constatés d'avance				
Total	185 280	185 280		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	37 731			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 37 730 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	11 071
CONGES PAYES	21 340
CHARGES SUR CONGES PAYES	8 419
ETAT CHARGES A PAYER	417
Total	41 246

Notes sur le bilan



Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGE CONSTATE AVANCE	19 891		
Total	19 891		

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

6.
Georges GASTON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS
97, avenue de Mariville
94100 SAINT MAUR DES FOSSES



SAS 3 PI
43, rue de Trévise
75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023

Georges GASTON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS
97, avenue de Marainville
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

SAS 3 PI
43, rue de Trévis
75009 PARIS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023

Madame et Messieurs les Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 3 PI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SAS 3 PI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Georges GASTON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS
97, avenue de Marleville
94100 SAINT MAUR DES FOSSES



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

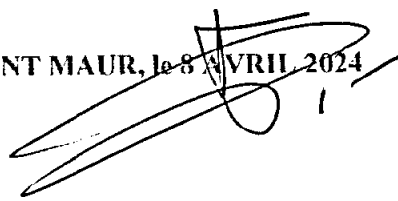
Georges GASTON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS
97, avenue de Marinville
94100 SAINT MAUR DES FOSSES



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

SAINT MAUR, le 8 AVRIL 2024



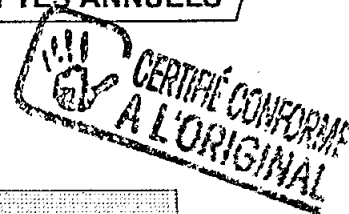


Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	359 087	144 849	214 238	195 167
Concessions, brevets et droits assimilés	63 720	63 720		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	422 307			
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	143 229	134 737	8 492	10 025
Immobil. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 299		14 299	14 299
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	580 335	343 307	237 028	219 491
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	140 909	6 930	133 979	107 172
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	13 791		13 791	3 932
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 867		7 867	7 592
Autres créances				1 822
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	136 938		136 938	187 810
Charges constatées d'avance	19 891		19 891	26 389
TOTAL ACTIF CIRCULANT	319 397	6 930	312 467	334 716
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	900 732	350 237	549 495	554 207

36305

Bilan



	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	83 832 /	83 832
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 383 -	8 383
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	283 772 /	229 304
Résultat de l'exercice	-11 773 /	54 457
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	364 214 /	375 987
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	37 731	37 731
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 080	57 959
<i>Personnel</i>	21 340	17 822
<i>Organismes sociaux</i>	32 686	29 012
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	28 436	30 705
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	4 008	4 931
Dettes fiscales et sociales	86 470	82 470
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		61
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	185 280 /	178 220
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	549 494 /	554 207

Compte de Résultat



	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	21 009	22 859	-1 850	-8,09
Production vendue	723 172	680 090	43 082	6,33
Autres produits	571	6 421	-5 850	-91,11
Total	744 752	709 370	35 382	4,99
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats prestations	- 130 937	100 162	30 775	30,73
Achats de marchandises	18 238	20 088	-1 850	-9,21
Total	149 176	120 251	28 925	24,05
MARGE SUR M/SES & MAT	595 576	589 119	6 457	1,10
CHARGES				
Autres achats & charges externes	- 163 682	152 205	11 477	7,54
Impôts, taxes et vers. assim.	6 296	9 442	-3 146	-33,32
Salaires et Traitements	263 349	227 984	35 365	15,51
Charges sociales	103 691	87 386	16 306	18,66
Amortissements et provisions	69 198	43 699	25 499	58,35
Autres charges	324	5 606	-5 281	-94,21
Total	606 542	526 322	80 220	15,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 966	62 797	-73 763	-117,46
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	-10 966	62 797	-73 763	-117,46
Produits exceptionnels	56	5 460	-5 404	-98,97
Charges exceptionnelles	863		863	
Résultat exceptionnel	-807	5 460	-6 267	-114,78
Impôts sur les bénéfices		13 790	-13 790	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 773	54 467	-66 240	-121,61

 CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe légale

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SAS 3PI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 549 495 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 11 773 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Amortissable sur 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan



Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	280 587	78 500		359 087
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 720			63 720
Immobilisations incorporelles	344 308	78 500		422 808
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	105 932			105 932
- Matériel de transport	7 290			7 290
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 745	1 766	1 504	30 007
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	142 967	1 766	1 504	143 229
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	14 299			14 299
Immobilisations financières	14 299			14 299
ACTIF IMMOBILISE	501 573	80 266	1 504	580 335

Notes sur le bilan



Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	78 500	1 766		80 266
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	78 500	1 766		80 266
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 504		1 504
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 504		1 504

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan



	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	85 420	59 430		144 849
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 720			63 720
Immobilisations incorporelles	149 140	59 430		208 570
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	104 076	365		104 441
- Matériel de transport	673	1 823		2 496
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 192	1 112	1 504	27 800
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	132 942	3 299	1 504	134 737
ACTIF IMMOBILISE	282 083	62 729	1 504	343 307

Notes sur le bilan



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 196 757 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 299		14 299
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	140 909	140 909	
Autres	21 658	21 658	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 891	19 891	
Total	196 757	182 458	14 299
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 83 832,10 euros décomposé en 5 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détenion	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL FOX INDIA 75009 PARIS	86,45	4 755,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Dettes

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Notes sur le bilan



Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 185 280 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 080	61 080		
Dettes fiscales et sociales	86 470	86 470		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 731	37 731		
Produits constatés d'avance				
Total	185 280	185 280		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	37 731			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 37 730 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	11 071
CONGES PAYES	21 340
CHARGES SUR CONGES PAYES	8 419
ETAT CHARGES A PAYER	417
Total	41 247



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGE CONSTATE AVANCE	19 891		
Total	19 891		